



RECHERCHE VÉTÉRINAIRE CANINE

Appel à projets 2020

I - La Fondation VISIO : présentation

Reconnue d'Utilité Publique, La Fondation VISIO vient en aide aux enfants et aux adultes déficients visuels. Elle intervient :

- en **recherche médicale humaine** pour lutter contre les maladies oculaires graves,
- en **recherche vétérinaire canine** pour la santé et le bien-être du chien guide,
- en **recherche technologique** autour de nouvelles solutions de déplacement pour faciliter l'autonomie et la mobilité des personnes aveugles ou malvoyantes et,
- dans **l'accessibilité culturelle** à travers l'audiodescription de films de cinéma et de livres pour enfants.

II - Le pôle de recherche vétérinaire canine

Travaillant en liaison étroite avec les Écoles de chiens guides d'aveugles, la Fondation VISIO a créé, en 2016, un pôle entièrement dédié à la recherche canine pour le chien guide. C'est la seule Fondation en France à s'investir dans ce domaine.

Ce pôle de recherche vétérinaire lance un appel à projets tous les ans, afin de sélectionner les meilleures équipes dont les programmes de recherche concernent des problématiques de santé inhérentes aux races prédisposées à devenir/être chien guide d'aveugle.

Les équipes retenues bénéficient d'un soutien financier de la Fondation VISIO pour leur permettre de mener à bien leur recherche.

III - LES OBJECTIFS du pôle de recherche vétérinaire canine

Les critères de sélection liés à l'élevage des futurs chiens guides d'aveugles sont particulièrement exigeants. La Fondation VISIO a donc déterminé trois objectifs majeurs pour ce pôle de recherche :

- favoriser la production de chiens sains, indemnes d'anomalies et de maladies qui se révéleraient préjudiciables pour que l'animal puisse devenir ou poursuivre son cursus de chien guide,
- optimiser le bien-être et le confort du chien guide et de son maître,
- faciliter le travail des écoles de chiens guides d'aveugles et l'apprentissage des futurs maîtres de chiens guides.

IV - APPEL A PROJETS 2020

La Fondation VISIO sélectionnera, cette année 2020, un à trois programmes de recherche clinique, pour une **enveloppe globale de 70 000 € (soixante-dix mille euros)**.

- Le montant financier demandé par projet ne pourra dépasser 30 000 € (trente mille euros).
- Les porteurs de projets ne peuvent déposer qu'un seul dossier par appel à projets.

Les dossiers soumis devront nécessairement concerner des maladies et affections au cœur des préoccupations de la Fondation VISIO, de celles des Écoles et des maîtres de chiens guides d'aveugles. Ainsi, les sujets de recherche concernés par cet appel à projets sont :

- les **MALADIES OCULAIRES**,
- les **AFFECTIONS LOCOMOTRICES** et les **MALADIES NEURO-MUSCULAIRES**,
- les **SYNDROMES LIÉS À L'ALIMENTATION**,
- les **TRAITEMENTS PARASITAIRES : Impact et conséquences des traitements anti-parasites sur la flore intestinale des chiots et des jeunes chiens**,
- les **AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES**,
- la **COPROPHAGIE**.

Un intérêt particulier sera porté aux programmes de recherche canine dont les avancées pourraient bénéficier à la médecine humaine et/ou ayant des applications en santé humaine.

Public concerné : chercheurs ou vétérinaires travaillant dans un établissement public ou privé français et ayant un projet de recherche original.

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus en contactant directement la Fondation VISIO par mail : appelprojetvet2020@fondation-visio.fr

La sélection s'effectuera en deux étapes :

1/ la première étape, de **présélection**, choisira les projets pertinents, en adéquation avec la vocation de la Fondation VISIO, par évaluation des lettres d'intention des candidats (modèle joint – Rédaction en français), dont la date limite de réception à la Fondation est fixée au **vendredi 24 juillet 2020 à 12h00**.

Les lettres d'intention doivent être adressées par messagerie électronique à :

appelprojetvet2020@fondation-visio.fr

2/ la seconde étape, de **sélection finale** : les candidats présélectionnés sur lettres d'intention pourront soumettre leur dossier scientifique complet (le modèle à compléter sera adressé par la Fondation – Rédaction en français) accompagnée d'une fiche de présentation vulgarisée de leur programme, le **vendredi 16 octobre 2020 à 12h00**, au plus tard, en les adressant par messagerie à l'adresse suivante :

appelprojetvet2020@fondation-visio.fr

Les résultats de l'appel à projets seront connus en janvier 2021.

La convention de recherche et l'aide financière seront effectives après transmission, par les équipes, de l'ensemble des autorisations administratives et sanitaires nécessaires : courrier d'engagement du promoteur du Programme, assurance couvrant le Programme, avis de l'ANMV, avis de l'ANSM, récépissé déclaration CNIL...

V - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Projet mené par un ou plusieurs chercheurs ou vétérinaires travaillant dans des laboratoires, unités ou institutions de recherche, écoles nationales vétérinaires, centres hospitaliers et de vétérinaires spécialistes, cliniques et cabinets vétérinaires basés en France.

- Expertise prouvée du/des porteur(s) de projet dans le domaine de recherche concerné par le Programme (recherches antérieures, publications...).

- Programme de recherche vétérinaire original et innovant, en cohérence avec les missions et les thématiques de recherche définies par la Fondation VISIO.

- Environnement scientifique du/des porteur(s) de projet et promoteur représenté par une personne morale française (établissement public ou privé).

- Recherche ne faisant appel ni à des méthodes exploratoires invasives, ni à l'expérimentation animale.

- Pertinence du modèle choisi, qualité de la question scientifique et du protocole de recherche.

- Cohérence entre le dimensionnement du programme et les moyens associés.

- Financement sollicité conforme à l'enveloppe budgétaire définie par la Fondation.

- Perspectives de valorisation.

La priorité sera donnée aux programmes qui apportent une solution concrète, si possible à court et moyen terme, aux besoins exprimés par la Fondation VISIO.

Le soutien financier de la Fondation VISIO ne peut être affecté au seul financement d'un poste et il ne peut concerner l'achat d'un matériel destiné à équiper l'établissement promoteur du projet.

VI - CRITÈRES D'EXCLUSION

- Qualité insuffisante de la question scientifique ou du protocole.

- Equipe non expérimentée.

- Programme porté par une personne physique.

- Thématiques de recherche éloignées des domaines définis par la Fondation et/ou ne concernant pas particulièrement les chiens guides d'aveugles.

- Lettre d'intention et/ou dossier incomplet.

- Redondance des projets et/ou des équipes candidates.

- Inadéquation de la demande financière avec la réalisation du Programme et éventuellement des co-financements.

- Demande de financement de poste et/ou d'achat de matériel.

- Non-respect des modalités pratiques de soumission (voir paragraphe ci-dessous) et des dates de soumission.

VII - MODALITÉS PRATIQUES DE SOUMISSION

Chaque fichier (pièces jointes) envoyé à la Fondation VISIO devra être libellé de la façon suivante :

- le **nom** du porteur de Projet,
- la **date** de dernière modification (année/mois/jour)
- et le nom du fichier concerné (ex. lettredintention, CV...)
- la mention APVET2020

votrenom_AAAAMMJJ_Nom du document_APVET2020

- **Etape 1 – Exemple :**

DURAND_20200724_lettredintention_APVET2020

- **Pour les candidats présélectionnés pour l'étape 2 - Exemple :**

DURAND_20201016_dossiercomplet_APVET2020

Les documents doivent être dans un format de traitement de texte : RTF ou DOC.

Si vous devez joindre des documents dont l'original n'est pas électronique (autorisations officielles, devis...), utilisez une version numérisée au format JPG, TIFF ou PDF et libellez votre pièce : **votrenom_date_typedocument_APVET2020**

Fondation VISIO pour l'aide aux personnes déficientes visuelles - Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 4 janvier 2011 - Siège social : 1 rue des Brunelleries, 49080 BOUCHEMAINE - Tél. 02 41 68 15 18